
NORME INTERNATIONALE



2015

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Numérotage des semaines

Numbering of weeks

Première édition — 1976-06-15

CDU 529.2 : 003.35

Réf. n° : ISO 2015-1976 (F)

Descripteurs : date du calendrier, semaine, numérotation.

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration des Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

Avant 1972, les résultats des travaux des Comités Techniques étaient publiés comme Recommandations ISO; maintenant, ces documents sont en cours de transformation en Normes Internationales. Compte tenu de cette procédure, le Comité Technique ISO/TC 154 a examiné la Recommandation ISO/R 2015 et est d'avis qu'elle peut, du point de vue technique, être transformée en Norme Internationale. La présente Norme Internationale remplace donc la Recommandation ISO/R 2015-1971 à laquelle elle est techniquement identique.

La Recommandation ISO/R 2015 avait été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Grèce	Royaume-Uni
Allemagne	Hongrie	Sri Lanka
Autriche	Inde	Suède
Belgique	Iraq	Suisse
Canada	Irlande	Tchécoslovaquie
Corée, Rép. dém. p. de	Israël	Thaïlande
Corée, Rép. de	Italie	U.S.A.
Égypte, Rép. arabe d'	Pays-Bas	Yougoslavie
France	Pologne	

Les Comités Membres des pays suivants avaient désapprouvé la Recommandation pour des raisons techniques :

Japon
Norvège*
Portugal

- Ultérieurement, ce Comité Membre a approuvé la Recommandation.

Aucun Comité Membre n'a désapprouvé la transformation de la Recommandation ISO/R 2015 en Norme Internationale.

Numérotage des semaines

0 INTRODUCTION

La semaine est une unité de temps commode pour certaines opérations commerciales ou certains projets. Dans les marchés de fourniture où sont spécifiées les dates de livraison, et dans les plans de transport et les documents comparables, les semaines sont souvent désignées par un numéro d'ordre. Étant donné que les règles de numérotage des semaines varient d'un pays à l'autre, il est très important d'appliquer des règles uniformes dans le commerce international et les plans de travail des entreprises internationales.

Un numérotage uniforme des semaines exige l'unicité du choix du jour considéré comme le premier de la semaine. Pour les besoins commerciaux et comptables, les plans et les projets comparables dans lesquels des numéros de semaine sont susceptibles d'être employés, le choix du lundi comme premier jour de la semaine a été considéré comme le plus commode.

1 OBJET

La présente Norme Internationale prescrit les règles de numérotation des semaines d'une année du calendrier grégorien. À cet effet, elle fixe le premier jour de chaque semaine et la semaine de l'année qui doit être désignée par le numéro un.

2 DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale est applicable dans tous les cas où il est nécessaire de désigner une semaine déterminée de l'année pour des besoins commerciaux.

3 RÈGLES DE NUMÉROTAGE DES SEMAINES

3.1 Définition

Un numéro de semaine doit toujours désigner un intervalle de temps de sept jours.

3.2 Début de semaine

Pour les besoins du numérotage des semaines, le lundi doit être considéré comme le premier jour de la semaine.

3.3 Détermination de la première semaine d'une année

La semaine devant recevoir le numéro un dans une année civile donnée est la première qui contient au moins quatre jours de cette année.

NOTE — Le premier jour de la semaine étant le lundi, la semaine numéro un d'une année est celle qui contient le premier jeudi de janvier (voir exemple dans l'annexe).

3.4 Écriture du numéro de semaine

La présente Norme Internationale ne spécifie pas une forme unique d'écriture des numéros de semaine. Cette forme d'écriture peut varier suivant les applications

— pour les besoins du traitement automatique de l'information, les numéros de semaine un à neuf seront écrits avec deux chiffres (c'est-à-dire de 01 à 09);

— les éditeurs d'agendas et de calendriers n'imprimeront probablement pas de zéro à gauche des numéros de semaine 1 à 9;

— il est possible d'ajouter au numéro un symbole signifiant semaine (dans la langue considérée) pour préciser qu'il s'agit bien d'un numéro de semaine (par exemple, on écrirait S 01 ou S 1 pour représenter la semaine numéro un);

— dans les marchés de fourniture, etc., il peut être préférable d'écrire les numéros de semaine un à neuf avec deux chiffres afin de réduire les possibilités de falsification.